

Province de Québec  
M.R.C. de Pierre-De Saurel  
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 4 octobre 2022, à compter de 20h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillé, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Pierre Provost et Mesdames les conseillères Mélanie Parenteau et Karine Descheneaux.

Sont absents Messieurs Georges Forcier et Éric Tessier, conseillers.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Une citoyenne est présente.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Marie Léveillé, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution numéro 2022-10-108**

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Mélanie Parenteau,  
Et appuyée par Pierre Provost,  
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du 12 septembre 2022

#### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 Présentation et adoption des états financiers 2021

4.2 Comptes à payer

4.3 Comité Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

4.4 Dépôt – Rapport d'audit relatif à la transmission des rapports financiers au MAMH

#### **5. TRAVAUX PUBLICS**

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Rapport du comité

6.2 Adoption du budget 2023 de la Régie d'incendie de Pierreville / Saint-François-du-Lac

#### **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

7.1 Adoption des prévisions budgétaires 2023 - RARC

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **9. LOISIRS ET CULTURE**

9.1 Rapport du comité

### **10. SUJETS DIVERS**

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **Résolution numéro 2022-10-109**

#### **Séance du 12 septembre 2022**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition de Jean Beaubien,  
Appuyée par Karine Descheneaux,  
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022.

## **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **4.1 Présentation et adoption des états financiers 2021**

#### **Résolution numéro 2022-10-110**

Attendu les états financiers de la Municipalité pour l'année 2021, préalablement présentés aux élus par la firme Daniel Tétreault, CPA inc qui a procédé à la vérification externe.

Sur proposition de Karine Descheneaux,  
Appuyée par Mélanie Parenteau,  
Il est résolu, à l'unanimité,

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella adopte les états financiers annuels pour 2021 tel que présentés et déposés.

Que la Municipalité autorise la directrice-générale et greffière-trésorière à les attester et qu'elle transmette l'information demandée auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

### **4.2 Comptes à payer**

#### **Résolution 2022-10-111**

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Pierre Provost,  
Appuyée par Jean Beaubien,  
Il est résolu unanimement

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 27 584,57 \$.

#### **4.3 Comité Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels**

##### **Résolution 2022-10-112**

Considérant que la municipalité de Saint-Gérard-Majella est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la municipalité de Saint-Gérard-Majella doit constituer un tel comité;

En conséquence,

Sur proposition de Jean Beaubien,  
Appuyé par Pierre Provost,  
Il est résolu à l'unanimité

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la municipalité de Saint-Gérard-Majella:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels (la directrice générale et greffière-trésorière);
- de la mairesse, Madame Marie Léveillé.

#### **4.4 Dépôt – Rapport d'audit relatif à la transmission des rapports financiers au MAMH**

##### **Résolution 2022-10-113**

Considérant que la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, a transmis la version définitive d'un rapport d'audit de conformité portant respectivement sur la transmission du rapport financier au MAMH, en vertu de l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale;

Considérant que tel qu'il est prévu à l'article 86.8 de la Loi, la Municipalité doit transmettre une copie certifiée conforme de la résolution du conseil municipal officialisant ce dépôt ;

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec :

- Rapport d'audit de conformité sur la transmission du rapport financier au MAMH

Sur proposition de Karine Descheneaux,  
Et appuyée par Jean Beaubien,  
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil municipal officialise ce dépôt.

## **5. TRAVAUX PUBLICS**

RIEN

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Rapport du comité**

Les conseillers, Messieurs Pierre Provost et Jean Beaubien présentent un résumé de la dernière rencontre de la Régie d'incendie de Pierreville / Saint-François-du-Lac. Une hausse de salaire de 6% a été accordée pour l'année 2023 et la régie a procédé à l'embauche d'un remplaçant pour le poste de directeur général, puisque Monsieur Richard Desmarais quittera en juin 2023.

### **6.2 Adoption du budget 2023 de la Régie d'incendie de Pierreville / St-François-du-Lac**

#### **Résolution 2022-10-114**

Considérant que la Municipalité de St-Gérard-Majella est membre de la Régie d'Incendie Pierreville / Saint-François-du-Lac;

Considérant que selon l'article 603 du Code municipal, le budget d'une régie doit être adopté;

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2023 a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mélanie Parenteau,  
Appuyé par Karine Descheneaux,  
Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2023 de la Régie d'incendie Pierreville / Saint-François-du-Lac dont les revenus et dépenses sont de 626 403 \$.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Adoption des prévisions budgétaires 2023 – RARC**

#### **Résolution 2022-10-115**

Considérant que la Municipalité de St-Gérard-Majella est cliente de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre;

Considérant que selon l'article 603 du Code municipal, le budget d'une régie doit être adopté;

CONSIDÉRANT qu'une copie des prévisions budgétaires 2023 a été remise aux membres du Cons Considérant eil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Jean Beaubien,  
Appuyé par Pierre Provost,  
Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2023 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre dont les revenus et dépenses sont de 1 381 905 \$.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

RIEN

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

RIEN

## **10. SUJETS DIVERS**

RIEN

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution numéro 2022-10-116**

Sur proposition de Mélanie Parenteau,  
Appuyée par Karine Descheneaux,  
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h18.

\_\_\_\_\_  
Marie Léveillé  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Manon Blanchette  
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

**Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2022. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022.**